



Check-list
très pratique
incluse !



Déménager sans stress ?
Découvrez nos conseils & astuces



déménager facile

powered by ESSENT.BE

Qui a déjà déménagé, ou y a participé, le sait mieux que personne : un déménagement, c'est beaucoup de boulot. Lorsque vous avez en-fin trouvé votre maison de rêve ou fait construire, il y a encore énormément de choses à régler. Vous trouverez ici un guide pratique pour garder le stress du déménagement sous contrôle. De l'emballage malin des caisses au règlement facile de tout ce qui a trait à votre énergie : nous veillons à ce que vous n'oubliez rien et que vous soyez prêt pour un bon départ, plein d'énergie.

Bonne lecture !

3 MOIS AVANT VOTRE DÉMÉNAGEMENT

Résiliez votre **contrat de location** et commencez déjà à faire le tri (débarrassez-vous de tout ce dont vous n'avez plus besoin !).

2 MOIS AVANT VOTRE DÉMÉNAGEMENT

Commencez à préparer les **caisses**. Dans cet e-book, vous trouverez des conseils & astuces très pratiques !

1 MOIS AVANT VOTRE DÉMÉNAGEMENT

Contactez votre commune, bureau de poste, banque, club sportif, fournisseur d'énergie...

PEU AVANT VOTRE DÉMÉNAGEMENT

Une fois que vous avez les clés de votre nouvelle habitation, vous devez régler ce qui a trait à **vostra énergie**. Ainsi, vous pourrez apprécier immédiatement l'éclairage et la chaleur procurés par votre (nouveau) fournisseur d'énergie.

LE JOUR DE VOTRE DÉMÉNAGEMENT

Que tout se passe agréablement ! Prévoyez quelques boissons et en-cas pour celles et ceux qui sont venus vous aider. Et n'oubliez pas de remplir un document de reprise des énergies.

APRÈS VOTRE DÉMÉNAGEMENT

Communiquez votre nouvelle adresse à toutes vos connaissances et **explorez** votre nouveau quartier !

3 mois avant votre déménagement



Résiliez votre contrat de location

Si vous louez actuellement une maison ou un appartement, avisez le propriétaire que vous envisagez de déménager. Sachez que vous êtes encore soumis(e) à certaines conditions. Vous pouvez les trouver facilement dans votre contrat de location. En général, vous devez tenir compte d'un **délai de préavis de 3 mois**. Par ailleurs, pendant les premières années d'application du contrat de location, vous êtes redevable d'une **indemnité**.

Veillez également à vous mettre d'accord clairement sur différentes choses telles que **la reprise des lampes ou des rideaux**. Si vous les avez vous-même pendus et que vous ne souhaitez pas les reprendre, vous pouvez parfois négocier un bon prix de rachat. Cette somme sera la bienvenue pour étoffer la déco de votre nouveau chez-vous !

2 mois avant votre déménagement

Emballé, c'est pesé !

Bien que préparer les caisses ne soit pas particulièrement agréable, remettre cette tâche à plus tard n'est pas la solution. Emballer prend du temps et demande de l'organisation. Alors, assurez-vous de commencer bien à l'avance pour éviter le stress.

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils & astuces utiles. Mais, avant tout : **veillez à ne pas prendre toutes vos affaires avec vous dans votre nouvelle habitation**. Donnez les quelques articles que vous n'utilisez pas souvent ou vendez-les sur des sites de seconde main. Vous économiserez ainsi beaucoup d'espace !



Conseils d'emballage pratiques !



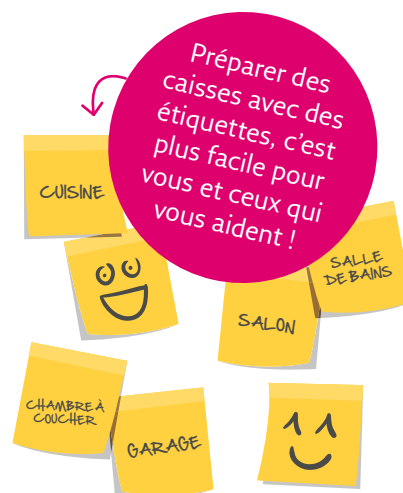
conseils & astuces emballants



Commencez à étiqueter

Utilisez différentes **étiquettes** pour chaque pièce. Notez non seulement ce qu'il y a dans la caisse, mais également dans quelle pièce elle doit être déposée. Et faites un **inventaire par pièce**.

Collez les étiquettes sur le dessus des caisses **ET sur le côté**, pour savoir à tout moment ce qu'il y a dedans – même si les caisses sont empilées. Cela vous simplifiera la vie, tout comme celle des personnes qui vous aideront à déménager.



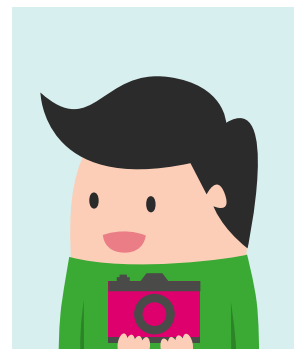
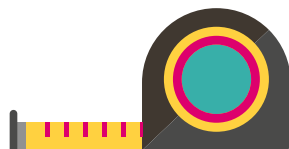
Boîtes de déménagement

Jouez la carte du respect de l'environnement en choisissant les boîtes de déménagement **réutilisables**. **Kodibox** loue des bacs de déménagement en plastique. Parfait pour une utilisation immédiate et plus solide que les caisses en carton.

Vous préférez utiliser des caisses en carton ? Alors suivez la règle suivante : **plus l'objet est grand, plus la caisse doit être petite**. Généralement, de grands objets placés dans de grandes caisses créent des déchirures dans le carton.

Savoir, c'est pouvoir

Cette formule s'applique aussi lors d'un déménagement. Que vous déménagiez par vous-même ou que vous fassiez appel à une entreprise, il est toujours utile de connaître précisément la taille des meubles et de savoir par quelle porte ou fenêtre ils pourront passer... ou non.



Cordons électriques

Prenez en **photo** les cordons électriques. Enroulez-les avec soin et utilisez des étiquettes pour les distinguer. Ainsi, il sera plus facile de rebrancher vos appareils.

Emballer séparément les choses dont vous aurez vite besoin

Commencez toujours par les choses dont vous n'avez pas besoin tout de suite. Les choses que vous n'utilisez pas souvent peuvent être emballées bien à l'avance.

Au dernier moment, placez ce que vous utilisez tous les jours dans une valise (ou autre) que vous pouvez facilement déplacer. N'oubliez rien : pyjama, nécessaire de toilette, papier toilette, produits de nettoyage, sacs poubelle...



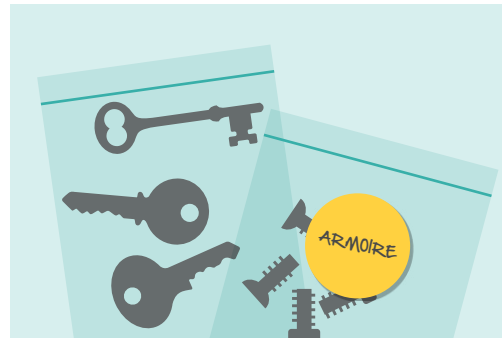
Tout en douceur

Déménagez **des objets lourds**, tels que des livres (scolaires), à l'aide d'une valise à roulettes.

Fragile ?

Enveloppez les **objets fragiles** dans des draps ou des essuies. Vous pouvez bien sûr opter pour le papier journal ou le film à bulles (en grande quantité), mais les draps et les essuies doivent aussi être déménagés. Ainsi, vous faites d'une pierre deux coups.

Faites la même chose avec vos verres : protégez-les avec vos chaussettes par exemple !



Clés et petites vis

Videz vos armoires et tiroirs. Fermez-les à clé et conservez **les clés** ensemble dans un sac à sandwich par exemple.

Idem pour vos **petites vis et autres accessoires** : mieux vaut les garder dans des **sacs plastiques** pour éviter de perdre du temps à les chercher.

Vêtements



Mettez vos vêtements dans les sacs... poubelle ! Cela peut sembler bizarre, mais ainsi vous pouvez laisser vos vêtements suspendus à des cintres et ils seront protégés de la poussière ou d'autres saletés.

Bijoux



Pour ne pas emmêler vos **bijoux**, organisez-les intelligemment. Nous avons trouvé l'astuce suivante dans une [vidéo sur BuzzFeed](#) : utilisez des **rouleaux de papier toilette vides** pour y enrouler vos colliers. Quant aux boucles d'oreille et boutons de manchette, piquez-les dans un morceau de carton. Pratique, n'est-ce pas ?

Avez-vous des enfants ? Contactez l'école

Si vous déménagez dans une autre région, il est certain de vous devez trouver une **nouvelle école pour vos enfants**. Ne perdez pas de temps. En règle générale, l'inscription dans une nouvelle doit être effectuée l'année précédente. Parfois, il existe même une procédure d'enregistrement séparée au préalable.



↪ Via [le site internet Droit d'inscription](#), vous trouverez les informations pour savoir qui peut s'inscrire, où et quand, par ville ou commune.

Faire appel à une entreprise de déménagement ou déménager par vous-même ?



S'appuyer sur une entreprise de déménagement

Vous pouvez déménager par vous-même ou faire appel à une entreprise spécialisée. Si vous le faites vous-même, veillez à prévoir assez de temps à l'avance et à demander suffisamment d'aide, en particulier pour les objets lourds et volumineux.

Si vous choisissez de demander l'aide d'une entreprise de déménagement, optez pour une société reconnue qui affiche des prix raisonnables. Sur le site internet de la [Chambre Belge des Déménageurs](#), vous trouverez un **aperçu très pratique des déménageurs agréés**. Faites une sélection des différentes postes et demandez un **devis détaillé** afin de pouvoir comparer. Habituellement, les entreprises de déménagement prennent en compte 3 coûts : **le chargement, le transport et le déchargement**.

Si vous vivez dans un appartement, vous avez également besoin d'un **lift élévateur** pour déplacer les meubles lourds. En tout cas, il est recommandé de demander l'aide d'amis (robustes). Beaucoup de soutien rend le travail plus léger.

Quelques conseils

- ✓ Si possible, déménagez **pendant la semaine**. Vous payez une entreprise de déménagement **jusqu'à 75% de plus** si vous déménagez pendant le week-end !
- ✓ Introduisez à temps **votre demande de congé à votre travail**. N'oubliez pas aussi de communiquer votre nouvelle adresse à votre employeur.
- ✓ Contactez **la commune bien à l'avance**. Si le jour de votre déménagement vous devez prévoir un emplacement de stationnement devant votre habitation, mieux vaut le réserver à temps auprès de la commune.

1 mois avant votre déménagement



Conseil

Installez-vous confortablement et utilisez le Service de déménagement de bpost. Grâce à celui-ci, vous pouvez réexpédier votre courrier à votre nouvelle adresse et aviser vos fournisseurs de votre déménagement.

Informez vos fournisseurs fixes

Contactez :

- ✓ Votre nouvelle commune. Demandez une carte de riverain à votre nouvelle adresse.
- ✓ Votre fournisseur d'énergie. Un déménagement, c'est le moment idéal pour revoir votre contrat d'énergie. Comparez les prix sur le site internet officiel de la VREG et/ou contactez votre fournisseur d'énergie pour voir si entre-temps il n'y aurait pas un tarif plus favorable pour vous. Souhaitez-vous conclure un contrat avec un nouveau fournisseur ? Vous pourrez le faire dès que vous disposerez du/des code(s) EAN de votre nouvelle habitation. Celui/Ceux-ci peu(ven)t être obtenu(s) via les précédents propriétaires ou le gestionnaire de réseau de distribution. En guise de date de début souhaitée, choisissez la date à laquelle vous allez remplir le document de reprise des énergies. Vous pouvez transmettre vos relevés de compteur plus tard, après la remise des clés. Savez-vous que si vous souscrivez un nouveau contrat d'énergie, votre fournisseur précédent sera automatiquement informé ?
- ✓ Votre compagnie de distribution d'eau
- ✓ Votre fournisseur pour la télévision, la téléphonie et internet
- ✓ Votre assureur
- ✓ Votre mutuelle
- ✓ Vos clubs sportifs
- ✓ Les services abonnement des journaux et magazines auxquels vous êtes abonné(e)
- ✓ Votre banque
- ✓ Le bureau de poste
- ✓ Vous avez un animal de compagnie ? Informez la banque de données relative aux animaux identifiés par puce électronique de votre changement d'adresse (si votre animal de compagnie a une puce électronique bien sûr).

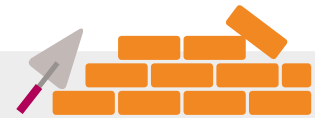
Le moment idéal pour revoir votre contrat d'énergie !

Le jour de votre déménagement

Pour que le jour de votre déménagement se déroule sans anicroche, veillez à garder quelques liquidités sur vous. C'est toujours utile. Tenez compte du fait par exemple que vous devez payer l'entreprise de déménagement en argent liquide. Prévoyez des boissons et des en-cas pour les proches qui sont venus vous aider à déménager (café et biscuits pour le matin – eau, boissons fraîches et sandwiches pour le midi).



Vous faites construire ?



Vous n'allez pas tout de suite habiter dans votre nouveau chez-vous, mais vous avez peut-être déjà besoin d'énergie pour poursuivre la construction. Informez alors le service clientèle de votre fournisseur d'énergie que vous souhaitez garder le montant de votre acompte aussi bas que possible.

Dès que vous avez accès à votre nouvelle habitation, il est également temps de régler quelques questions qui ont trait à votre **énergie**.

Les systèmes d'éclairage et de chauffage fonctionnent-ils dans votre nouvelle habitation ?

OUI

NON

Remplir le **document de reprise des énergies**, tant pour l'ancienne que la nouvelle adresse

Faites-le au moment de la remise des clés en deux exemplaires : l'un pour vous-même et l'autre pour le loueur ou le propriétaire. Vous trouverez ce document sur le site internet de votre fournisseur d'énergie ou de la VREG. Pour éviter toute discussion ultérieure sur les relevés de compteur, il est important que le document soit signé par les deux parties. Une fois que vous avez réuni toutes les données, vous pouvez (le même jour) contacter votre fournisseur d'énergie afin de clôturer le déménagement. Veillez aussi à disposer d'un document de reprise des énergies pour la compagnie de distribution d'eau.

Le **montant de votre acompte** indiqué sur vos factures intermédiaires dépend de votre consommation et est déterminé par votre fournisseur d'énergie en fonction de vos relevés de compteur ainsi que sur base de la consommation historique de l'habitation, qui sont fournis par le gestionnaire de réseau de distribution. **Chez essent.be, vous pouvez aussi vous-même choisir le montant d'acompte que vous souhaitez via [Mon essent.be](https://www.essent.be).**

La **facture de clôture pour votre précédente habitation** est calculée sur base de votre consommation. Cette consommation est déterminée en fonction des relevés de compteur, qui sont contrôlés par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Après approbation du GRD, faites établir votre facture de clôture par votre précédent fournisseur d'énergie. Si aucun relevé de compteur n'a été communiqué, la facture de clôture est basée sur une estimation de votre consommation d'énergie.

Clôturer un contrat de livraison avec un fournisseur d'énergie

Choisissez comme date de début souhaitée le jour où l'on vous remet les clés. Pendant la période où vous devenez client(e), indiquez si le(s) compteur(s) est/sont fermé(s) et prenez rendez-vous aussi vite que possible avec le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) afin de faire ouvrir le(s) compteur(s). Tenez compte du fait que cela peut prendre un certain nombre de jours, et que le GRD ne peut le faire que si vous disposez déjà d'un contrat de livraison valable. Une fois que vous êtes devenu(e) client(e), il faut environ 2 jours ouvrables pour que le GRD en soit informé.

Indiquez votre code postal sur le site internet de la [VREG](https://www.vreg.be) et vous saurez qui est votre GRD.

Encore à la recherche d'un nouveau fournisseur d'énergie ? Découvrez l'ensemble de nos produits et de nos offres sur www.essent.be !



Après votre déménagement

Communiquez votre changement d'adresse à votre commune

Dans les 8 jours après votre déménagement, signalez votre nouvelle adresse auprès du service Population de votre commune ou ville. Par la suite, un officier de police se présentera chez vous et vous pourrez faire modifier votre carte d'identité. N'oubliez pas aussi de faire modifier les données reprises sur le **certificat d'immatriculation de votre véhicule**. Lors de votre visite à la maison communale, demandez le **calendrier des collectes** afin de savoir quand les poubelles sont ramassées, et renseignez-vous sur les règles et dispositions en vigueur dans votre nouvelle commune.



Cherchez un nouveau médecin, dentiste...

Si vous déménagez loin, vous devrez très probablement chercher un nouveau médecin, dentiste, vétérinaire, etc. Le plus simple est de demander à votre médecin actuel s'il peut vous recommander un collègue installé dans le quartier de votre nouvelle habitation.

Découvrez votre nouveau quartier

Ne soyez pas timide, conviez vos nouveaux voisins à boire un verre pour faire connaissance ! Avoir un bon contact avec ses voisins, c'est toujours précieux. Et profitez-en pour inviter vos proches à découvrir le résultat du déménagement.

Votre check-list

Vous trouvez que cet e-book n'est pas assez condensé ? Pas de problème, nous avons tout résumé dans une check-list très pratique que vous pouvez imprimer facilement.



Check-list de déménagement

Déménager, c'est devoir penser à beaucoup de choses en même temps. Malheureusement, nous ne pouvons pas réduire la quantité de formalités administratives. Mais grâce à cette check-list très pratique, nous pouvons vous aider à garder le stress sous contrôle !

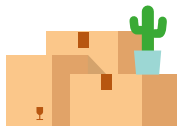
3 mois avant votre déménagement

- Contactez le propriétaire de votre logement locatif



2 mois avant votre déménagement

- Trier - Jeter - Garder
- Prévoir des boîtes de déménagement
- Emballez déjà ce dont vous n'avez pas besoin immédiatement et étiquetez vos caisses clairement
- Contactez l'école
- Faites appel à une entreprise de déménagement
- Videz votre garde-manger



1 mois avant votre déménagement

Contactez :

- votre nouvelle commune et demandez une carte de riverain à votre nouvelle adresse
- Votre fournisseur d'énergie
- Votre compagnie de distribution d'eau
- Votre fournisseur pour la télévision, la téléphonie et internet
- Votre assureur
- Votre mutuelle
- Vos clubs sportifs
- Les services abonnement des journaux et magazines auxquels vous êtes abonné(e)
- Votre banque
- Le bureau de poste
- La banque de données relative aux animaux identifiés par puce électronique (si votre animal de compagnie a une puce électronique)



1 semaine avant votre déménagement

- Réservez un emplacement de stationnement auprès de la commune
- Emballez toutes vos affaires dans des boîtes de déménagement clairement étiquetées
- Dégelez le congélateur



Le jour de votre déménagement

- Munissez-vous de suffisamment d'argent liquide pour payer l'entreprise de déménagement par exemple.
- Prévoyez des boissons et en-cas en suffisance pour tous les proches qui sont venus vous aider à déménager.
- Informez votre employeur.
- Relevez les compteurs (gaz naturel, électricité, eau) de votre ancienne habitation avec le nouveau résident.
- Relevez également les compteurs dans votre nouvelle habitation.

Astuce : mieux vaut noter les relevés de compteur dans le [document de reprise des énergies](#).

Après votre déménagement

- Êtes-vous déjà client(e) chez nous ? Informez-en essent.be par téléphone au 078 15 79 79 (dans la semaine après la date de votre déménagement)
- Faites enregistrer votre changement d'adresse auprès de votre commune
- Faites modifier les données reprises sur le certificat d'immatriculation de votre véhicule
- Cherchez un nouveau médecin, dentiste (et vétérinaire)



déménager facile

powered by [ESSENT.BE](http://essent.be)